

ACTIVITES PERISCOLAIRES 2013/2014

MODE D'EMPLOI



La Ville de Lormont applique à la rentrée de **septembre 2013** la réforme des rythmes scolaires. Les écoles adoptent la **semaine des 4 jours et demi** avec classe le mercredi matin.

La nouvelle organisation prend davantage en compte les rythmes des enfants avec une **semaine plus équilibrée**.

Cette réorganisation implique de **redéployer les activités périscolaires** proposées par la Ville et ses partenaires, et nécessite d'adapter l'offre aux nouveaux emplois du temps des enfants et aux nouvelles attentes des familles.



LE TEMPS SCOLAIRE MIEUX REPARTI

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :
classe de 8h30 à 12h et de 14h à 16h
(15h le vendredi).

Le mercredi de 8h30 à 11h30.

Les activités du matin sont plutôt calmes et permettent à l'enfant de se mettre en route à son rythme.

L'ACCUEIL DU MATIN :
DE 7H15 À 8H30

Le temps de pause du midi revisité permettra un plus grand confort sur les temps de restauration et une offre périscolaire enrichie en proposant aux enfants (sur inscription) des activités d'éveil et de détente favorisant le retour aux apprentissages. Elle prendra en compte le besoin de retour au calme avant la reprise de l'école l'après-midi.

ENSEIGNEMENT :
DE 8H30 À 12H
sauf mercredi : 11h30

LA PAUSE DU MIDI
DE 12H À 14H
1h consacrée à la restauration
1h dédiée aux activités.

La 1^{ère} demi heure est un temps de détente consacré au goûter et à la répartition dans les ateliers. Les enfants sont ensuite confiés aux animateurs pour le **démarrage des ateliers à 16h30** selon la programmation prévue pour la période. La durée des activités varie entre 1h et 2h.

ENSEIGNEMENT :
DE 14H À 16H
sauf vendredi : 15h

GOÛTER 30 MIN

ACCUEIL DU SOIR
JUSQU'À 18H30

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
07:00					
08:00					
09:00					
10:00					
11:00					
12:00					
13:00					
14:00					
15:00					
16:00					
17:00					
18:00					
19:00					



UNE OFFRE PERISCOLAIRE ENRICHIE

Un choix plus large d'activités sportives, culturelles et de loisirs pour de nouveaux temps d'éveil et de découverte ouverts à tous, que ce soit sur le temps de pause méridienne, ou le soir après l'école.

N°1
Bien dans mon corps :

activités sportives, expression corporelle, jeux de motricité et de coordination, relaxation, etc.

N°2
Graines d'artistes :

activités arts plastiques, éducation musicale, arts graphiques, photographie, vidéo, chant, lecture, etc.

N°3
J'explore mon environnement :

citoyenneté, ouverture au monde, découverte de la ville, jardinage, soins aux animaux, multimédia, etc.

N°4
Les sens en éveil :

initiation au goût, écoute musicale, poterie, pâte à modeler, cuisine, jardin des cinq sens, etc.

N°5
Je me détends en jouant :

jeu, activité libre, repos, etc

MERCREDI APRES-MIDI

Les parents dont les enfants ne fréquentent pas le centre de loisirs le mercredi après-midi peuvent venir les chercher à 11h30. Il n'y a pas de restauration scolaire ce jour là.

Les enfants fréquentant le centre de loisirs sont pris en charge par les animateurs dès la sortie de classe et acheminés en bus jusqu'au château des Iris, l'école Marcel Pagnol ou l'école verte du Grand Tressan.

L'heure de fermeture du centre de loisirs reste inchangée à 18h30. L'inscription se fait au château des Iris.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

- Les activités sont encadrées par du **personnel municipal qualifié et compétent**, ainsi que par des partenaires associatifs en lien avec la ville.
- **Les parcours se répartissent sur l'ensemble de l'année scolaire**, à raison de 5 périodes s'étalant de vacances à vacances.
- **Un cycle d'activité** correspond au nombre de séances, pouvant se dérouler sur une ou plusieurs périodes.
- **Un engagement** sur la durée du cycle et de la séance est demandé aux familles.
- **Les familles récupèrent leur enfant à l'issue de l'atelier choisi** (et non pendant son déroulement). L'enfant bascule directement sur le parcours n°5 pour y attendre son parent si celui-ci n'a pu le récupérer à l'issue de l'atelier.
- Seul le parcours n°5 permet aux familles de **récupérer leur enfant au moment de leur choix**

TARIFS

La tarification modique est basée sur le **quotient familial (QF)**, à la demi-heure de présence effective uniquement, sur les trois plages d'activités périscolaires (matin, midi ou soir). Le quotient familial est calculé par la Caisse d'allocations familiales sur la base de vos revenus et du nombre de personnes dans votre foyer, ou par la direction de l'éducation si vous n'êtes pas allocataire de la CAF. **Ce nouveau tarif sera inférieur à l'ancien** pratiqué sur les accueils périscolaires du matin et du soir. Le temps d'activités périscolaires est **un service non obligatoire, seul le temps réel de présence des enfants aux activités est facturé**, quel que soit le type d'activité choisi.

Inscriptions :

Un dossier unique d'inscription périscolaire est à remplir auprès de l'Espace citoyen Génicart. L'inscription aux activités se fait dès la rentrée de septembre, et à chaque période sur les lieux d'accueil, auprès des animateurs, selon une programmation définie à l'avance.

Pièces à fournir :

- Attestation d'assurance extrascolaire,
- Coordonnées complètes d'une ou plusieurs personnes habilitées à retirer l'enfant en cas de problème,
- Attestation récente de paiement et de quotient familial CAF,
- Si vous ne dépendez pas du régime général CAF, la dernière feuille d'imposition des deux parents et une attestation de prestations familiales délivrée par la caisse d'appartenance,
- Justificatif de domicile,
- Fiche sanitaire de liaison complétée, remise par le service (à compléter à l'aide du carnet de santé),
- Formulaire de dérogation pour les enfants de moins de 3 ans.

Retrouvez toutes les informations sur www.lormont.fr